

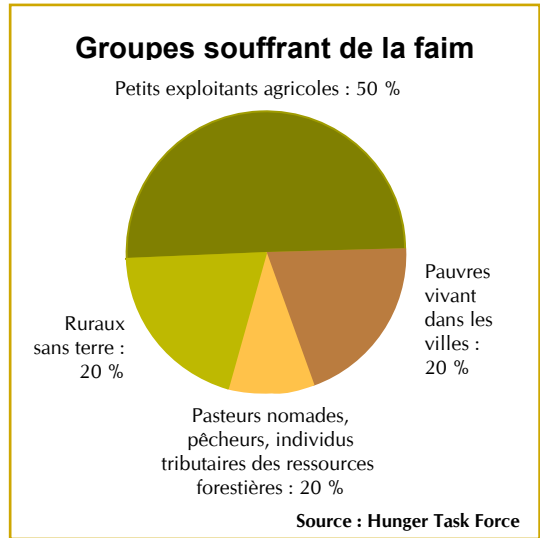
- Qui est touché par la crise des revenus agricoles?
- Quels moyens les agricultrices et agriculteurs utilisent-ils pour maintenir leurs revenus constants malgré la baisse des prix?
- Quelles sont les conséquences réelles des subventions dans le domaine de l'agriculture?
- Est-ce que la baisse de prix des produits agricoles permettra d'assurer la sécurité alimentaire de la population mondiale?
- Quel mécanisme peut être utilisé pour résoudre le problème d'équilibre et structurel à la source de la crise des revenus?

« Si le sol de brûle les pieds, c'est que tu ne cours pas assez vite. »
(Proverbe africain)

1. LA CRISE DES REVENUS AGRICOLES EST MONDIALE

La moitié de la population active mondiale vit directement de l'agriculture. Cette proportion s'élève à plus de 80 % dans les pays en développement, alors qu'il chute sous la barre des 3 % au Canada et aux États-Unis. Ce décalage s'explique par la révolution agricole du XX^e siècle qui, grâce à la mécanisation, a permis de multiplier par 500 la productivité nette du travail agricole.

À l'échelle mondiale, la révolution agricole n'a touché qu'une minorité de pays et, encore de nos jours, la plus grande partie de l'agriculture mondiale se fait à la main ou à l'aide d'animaux de traits. La révolution verte, avec sa panacée de semences sélectionnées, d'engrais et de produits phytosanitaires, était censée régler le problème de la faim dans le monde. Elle a touché environ les deux tiers de la population agricole mondiale et permis d'augmenter considérablement la production agricole. Quarante ans plus tard, la faim subsiste et, après avoir diminué pendant trois décennies, recommence à augmenter. Étrangement, elle frappe plus fort en milieu rural qu'en milieu urbain.



Ce tableau pourrait laisser croire que les agriculteurs du Sud s'appauvrissent au profit de ceux du Nord, plus productifs... Pourtant, le revenu net des agriculteurs du Nord ne cesse de diminuer. Au Canada, il a atteint en 2005 son niveau le plus bas en 25 ans. Partout sur la Terre, un même constat : les agriculteurs s'appauvrissent.

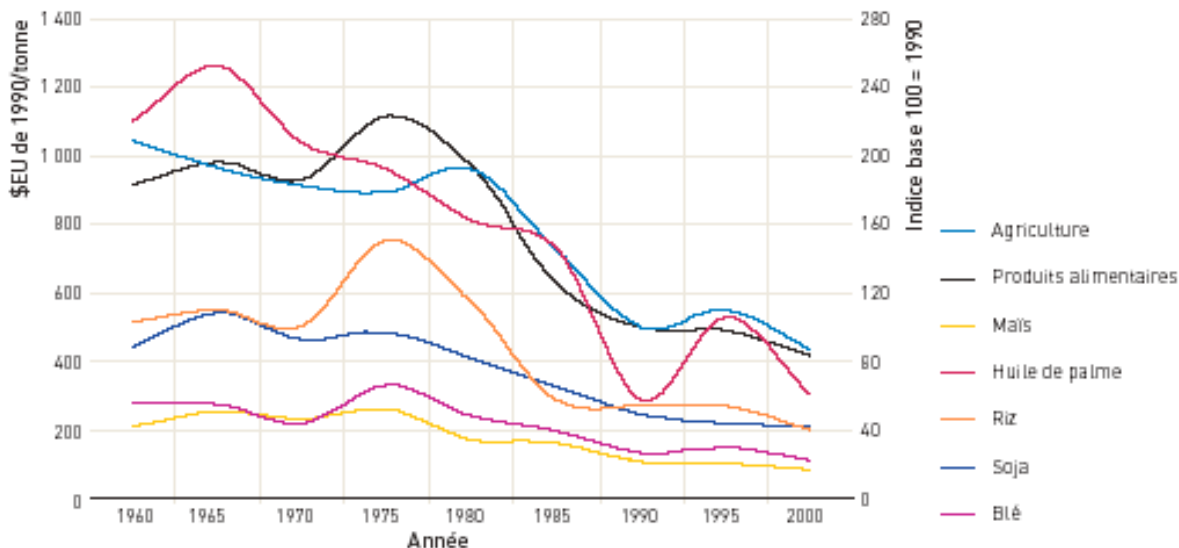
« Sarcle tous tes plants de sorgho, tu ne sais pas lequel portera fruits et lequel restera stérile. »
(Proverbe africain)

2. COURSE À LA PRODUCTIVITÉ ET SURPRODUCTION : LE DÉSÉQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Quelle est l'origine de cette crise? En fait, les gains de productivité résultant de la révolution agricole et de la révolution verte ont été si élevés qu'ils ont généré d'importants excédents, causant une forte baisse des prix des produits agricoles sur les marchés des pays concernés. Ces excédents ont été écoulés sur les marchés d'exportation, entraînant à leur tour la chute des cours mondiaux de ces produits.

Pour maintenir leurs revenus constants malgré la baisse des prix, les producteurs tentent d'augmenter leur compétitivité en augmentant la productivité de leurs terres, leurs animaux, leurs équipements et leur travail. Les producteurs les moins compétitifs se retirent de la production, vendant leurs actifs à ceux qui restent, mais la production totale ne diminue pas.

Prix mondiaux des produits agricoles, 1960-2000



Source : Archive de documents de la FAO, Département économique et social

La loi de l'offre et de la demande, qui est à la base du modèle économique néo-libéral, prédit que si le prix d'un produit diminue, l'offre diminuera aussi. Curieusement, le monde agricole réagit à l'inverse, répondant à une baisse de prix par le maintien ou un accroissement de la production. La crise du café en est un exemple éloquent. À la fin des années 1980, les pays exportateurs de café recevaient près de 12 milliards de dollars en échange de leurs exportations. En 2003, ils exportaient plus de café mais en tiraient un revenu deux fois moindre, soit 5,5 milliards de dollars. La logique dans tout ça? Chaque producteur tente de minimiser sa perte de revenus en compensant par une augmentation de sa production, en augmentant sa productivité. Tout dépendant de

L'évolution des prix, les producteurs pourront se réorienter vers d'autres productions et substituer, par exemple, la culture du soya à celle du maïs, mais cela ne fait que déplacer le problème. Car, à l'autre bout de la chaîne agroalimentaire, s'il y a une limite à la quantité de nourriture que les consommateurs peuvent se payer (demande solvable), il y en a aussi une à la quantité qu'ils peuvent ingurgiter. En effet, les consommateurs ne réagissent à la baisse des prix des produits agricoles que par une très faible augmentation de la demande. Dans un langage économique, on réfère à ces deux phénomènes comme étant *l'inélasticité de l'offre* et *l'inélasticité de la demande*, deux caractéristiques particulières des marchés agricoles.

L'instabilité est une autre caractéristique propre aux marchés agricoles. L'agriculture est en effet tributaire de la nature qui constitue son principal facteur de production. Les aléas climatiques, les épidémies d'insectes et de maladies, la dégradation de l'environnement sont autant d'éléments qui font fluctuer l'offre globale de produits indépendamment de la volonté des producteurs. À cause de l'inélasticité de la demande, le prix des denrées subit de très fortes variations lorsque l'offre augmente ou diminue. Ces caractéristiques font de l'agriculture un secteur économique comportant une grande part de risque.

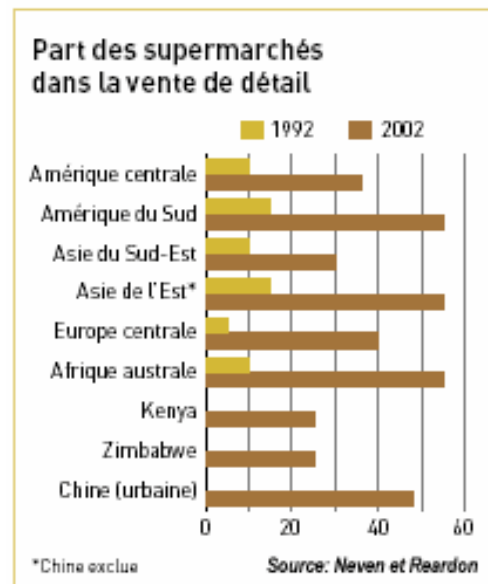
« La part de l'antilope revient toujours au léopard. »

(Proverbe africain)

3. CONCENTRATION ET INTÉGRATION : LE DÉSÉQUILIBRE DU POUVOIR

Au Canada, les consommateurs dépensent une portion de moins en moins grande de leurs revenus pour se nourrir. Mais cette diminution des prix réels à la consommation est sans commune mesure avec la baisse des prix à la production. Ceci s'explique par la concentration du pouvoir économique entre les mains d'entreprises qui font la transformation et le commerce des produits agricoles. Les chaînes de supermarchés, en particulier, détiennent une place de plus en plus importante dans le système commercial international. La mise en marché de produits agricoles, tant sur le marché local que mondial, se résume de plus en plus à effectuer des transactions avec ces grandes compagnies.

Au Québec, les trois plus grandes chaînes de supermarchés contrôlent 95 % de la distribution alimentaire. À l'échelle mondiale, les trente premières chaînes de supermarché et entreprises alimentaires réalisent un tiers des ventes d'épicerie. Le nombre restreint de compétiteurs confère aux supermarchés une très grande capacité d'influence sur les prix et les modalités d'échanges, exerçant une forte pression à la baisse sur les prix à la production. Les économies ainsi réalisées ne se traduisent pas par une baisse proportionnelle des prix à la consommation. De plus, en imposant des normes de production très strictes et en privilégiant les fournisseurs pouvant livrer en grande quantité, selon un calendrier précis, les grandes surfaces empêchent les petites exploitations d'intégrer le marché.



Ce phénomène de concentration touche aussi le secteur de la transformation. Au Canada, la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a démontré à quel point la concentration des transformateurs pouvait empêcher le libre jeu de l'offre et de la demande, tant au détriment des producteurs que des consommateurs.

Le phénomène de concentration se manifeste également par l'hégémonie des multinationales agro-alimentaires. Une seule compagnie, Cargill, contrôle 45 % du marché mondial des céréales et 40 % du marché du cacao. Quant au café, 80 % des ventes sont contrôlées par quatre grandes compagnies : Nestlé, Phillip Morris, Sara Lee et Procter and Gamble. Les marges bénéficiaires de ces compagnies sont élevées: Nestlé réalise un bénéfice estimé à 26 % sur le café instantané. Le prix reçu par les producteurs de café, en revanche, est de l'ordre de 1 % du prix du détail et ne couvre même pas les coûts de production.

L'exemple de Cargill nous renvoie à un autre phénomène de plus en plus présent dans le monde de l'agroalimentaire, celui de l'intégration verticale. Cette compagnie, présente dans 60 pays, opère non seulement dans le commerce des grains, oléagineux et produits tropicaux, mais aussi dans la production d'engrais, la nutrition animale, l'abattage et la transformation de la viande, l'industrie des œufs, la production d'huile végétale, le commerce du pétrole et du gaz naturel ainsi que l'industrie de l'acier. Cargill n'est pas un cas isolé. Bien d'autres multinationales étendent leurs ramifications pour englober toutes les activités en amont et en aval de la production, resserrant sans cesse la marge de profit des producteurs.

Un récent rapport publié par le gouvernement canadien sous le titre : « Un pouvoir de marché accru pour les producteurs agricoles canadiens », reconnaît que les producteurs ont perdu beaucoup d'emprise sur le marché et qu'ils ne bénéficient pas des retombées économiques de la croissance et des gains de productivité qu'ils ont durement travaillé à atteindre. Leur revenu a diminué depuis deux décennies pendant que les exportations agricoles canadiennes triplaient.

La concentration du pouvoir économique aux mains de quelques oligopoles va à l'encontre du principe de libre concurrence qui est à la base de la théorie économique et d'où découle la logique néo-libérale. Ce phénomène cause un déséquilibre du pouvoir de négociation et, en conséquence, les producteurs ne bénéficient pas de la croissance. Si c'est le cas au Canada, ce l'est encore plus en Afrique où les exploitations agricoles sont plus nombreuses, petites et moins bien informées sur les marchés. La dépendance des économies africaines à l'exportation de matières premières, dont le commerce est contrôlé par une poignée de multinationales, est un handicap majeur à leur développement. De toute évidence, la crise mondiale des revenus agricoles ne pourra pas être résolue par une augmentation de la productivité et des exportations. Le problème se trouve ailleurs, dans le fonctionnement même du marché.

« La part de l'antilope revient toujours au léopard. »

(Proverbe africain)

4. À DISTORSION, DISTORSION ET DEMIE

Le caractère risqué de la production agricole et la dépréciation constante des produits agricoles a incité les gouvernements des pays développés à soutenir leur agriculture nationale, considérée cruciale pour la sécurité alimentaire de leur population. Pour ce faire, ils disposent de divers moyens. Les subventions, en particulier, font l'objet de bien des débats, parce qu'on considère qu'elles introduisent des distorsions sur les marchés. Le mécanisme est le suivant : les subventions encouragent les producteurs à produire plus que la demande, provoquant des surplus qui font baisser les prix. La chute des prix qui en résulte justifie de nouvelles subventions et c'est ainsi qu'un cercle vicieux s'installe. Les plus grands perdants sont les agricultrices et les agriculteurs des pays qui n'ont pas les moyens d'offrir des subventions à la hauteur de celles des pays les plus favorisés. Certains types de subventions entraînent plus de distorsion que d'autres et font l'objet d'exigence de réduction, voire d'élimination totale, dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce. En ce sens, le cas des subventions à l'exportation du coton et du riz américain, ainsi que du sucre européen, est bien documenté.

« Le berger frappe les moutons de derrière, alors que ce sont ceux de devant qui n'avancent pas. »

(Proverbe africain)

Il est clair que les subventions à l'exportation ont engendré une situation de surproduction mondiale qui a fait baisser les prix. Ce qui est moins certain, c'est que l'élimination des subventions mènerait à une diminution de la production et à une remontée des prix. Une étude réalisée en 2003 par l'économiste américain Darryl Ray arrive à la conclusion que si toutes les subventions étaient soudainement éliminées, les prix des grains n'augmenteraient que légèrement et que certains prix diminueraient. D'ailleurs, l'étude des marchés agricoles des 20 dernières années ne révèle aucune corrélation positive entre les niveaux de subvention et l'accroissement de la production. Dans des pays où le niveau de subvention est relativement bas, tels l'Australie, l'Argentine et le Canada, la production a augmenté plus vite que dans des pays où le niveau de subvention est très élevé, tels les États-Unis et l'Union Européenne.

Un lien de cause à effet peut en revanche être établi entre le phénomène de concentration des entreprises en amont et en aval de la production, qui entraîne de profondes distorsions du marché et la crise mondiale des revenus des agriculteurs. Ces distorsions ne sont malheureusement pas prises en compte dans les négociations actuelles à l'Organisation mondiale du commerce. Au contraire, la libéralisation des échanges favorisera une intensification de la concentration des multinationales agro-alimentaires qui, au bout du compte, récolteront la plupart des bénéfices de l'intensification des échanges internationaux.

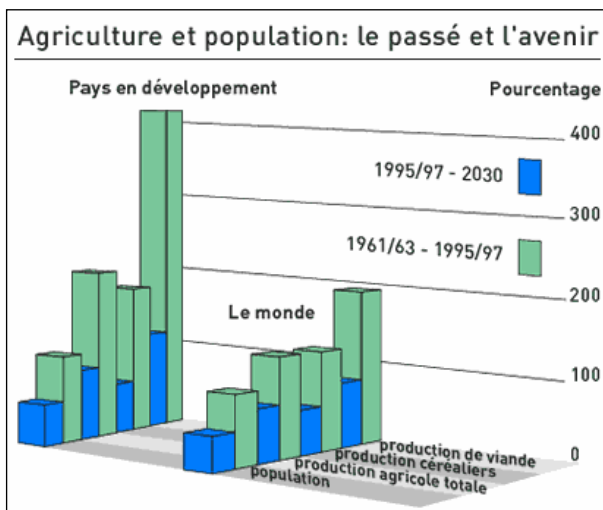
« La justice du prince importe plus au peuple que la bonne récolte. »

(Proverbe africain)

5. SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES

Revenons à la question de la surproduction agricole mondiale. Cette surproduction est, somme toute, bien relative, car l'agriculture produit des biens vitaux de première nécessité. Elle doit dégager des surplus pouvant être stockés pour assurer la sécurité alimentaire des populations.

Vers 2030, pour nourrir adéquatement les 8,3 milliards d'habitants que comptera vraisemblablement notre planète, il faudrait augmenter d'un milliard de tonnes la production annuelle de céréales. Mais une question subsiste : est-ce équitable de faire porter aux agriculteurs la responsabilité de financer la sécurité alimentaire mondiale? Le problème de sous-alimentation chronique qui touche plus de 850 millions de personnes n'est pas causé par le prix élevé des denrées, mais par le faible pouvoir d'achat des couches les plus vulnérables de la population. Et de toute évidence, des politiques faisant baisser les prix des produits agricoles ne permettra pas d'assurer la sécurité alimentaire de la majorité de la population mondiale qui est constituée de producteurs-acheteurs et non de consommateurs-acheteurs.



*source : FAO

Le droit à la nourriture fait partie des droits humains fondamentaux, reconnu en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est donc ultimement aux États que revient la responsabilité de respecter, de protéger et d'assurer la réalisation de ce droit. En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO, la déclaration de Rome a stipulé que la sécurité alimentaire est assurée lorsque « chaque individu a économiquement et physiquement accès en tout temps à une alimentation saine, nutritive et susceptible de répondre à ses besoins diététiques et à ses goûts, de manière à jouir d'une bonne santé et à mener une vie active. »

Il est évident que l'atteinte de la sécurité alimentaire nationale requiert que des politiques appropriées soient adoptées par chaque pays afin d'assurer une disponibilité suffisante de nourriture. Mais au-delà de la quantité, les gouvernements doivent aussi intervenir sur des enjeux comme l'accès à la nourriture, la qualité des aliments, leur innocuité, l'impact de la production sur l'environnement, l'accès de leurs citoyens (incluant les agriculteurs) à un revenu décent, l'aménagement du territoire et le développement des régions. L'agriculture est intimement liée à chacun de ces enjeux. Les modèles d'agriculture qui se développent pour faire face aux défis du marché ne sont pas sans conséquences sur le plan social, économique, politique et environnemental. Le concept de souveraineté alimentaire, plus large que celui de sécurité alimentaire, attire l'attention sur ce fait.

Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire?

Il n'existe pas encore de définition universellement reconnue pour la souveraineté alimentaire, mais la plus couramment citée est celle du People's Food Security Network (2002) :

Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre alimentation et leur agriculture; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie; à restreindre le dumping de certains produits sur leurs marchés et à accorder aux communautés locales de marins-pêcheurs la priorité en matière de gestion de l'utilisation des ressources aquatiques et des droits y afférents. La souveraineté alimentaire ne va pas à l'encontre du commerce. Elle encourage au contraire l'élaboration de politiques et de pratiques commerciales allant dans le sens du droit des peuples à une production sûre, saine et viable sur le plan écologique.

Un nombre croissant d'organisations de la société civile font la promotion de ce droit et ont contribué à en développer le concept. Des organisations intergouvernementales, telles l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation des Nations unies (FAO) ont commencé à en étudier les implications. Lors du forum du Dakar Agricole 2005, plus de 800 Chefs d'État, ministres de l'agriculture et du commerce, scientifiques, experts, représentants de la société civile et des organisations professionnelles, des firmes multinationales et des organisations internationales ont adopté des orientations clés, dont la mise en œuvre effective de la souveraineté alimentaire, concept qui doit quitter le terrain de la rhétorique internationale pour devenir un impératif d'action. » Bref, la souveraineté alimentaire s'impose graduellement comme le cadre de référence pour éclairer le développement de politiques agricoles et commerciales qui permettent de protéger le capital humain et écologique qui nourrit la planète.

6. POUR UNE MISE EN PLACE EFFECTIVE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Parce que la souveraineté des peuples s'exerce au niveau des nations, la mise en place effective de la souveraineté alimentaire passe nécessairement par le développement d'une agriculture axée en priorité sur le marché national.

Au regard du commerce international, ceci implique d'éliminer des pratiques comme le dumping de produits agricoles à des prix qui ne couvrent pas les coûts de production. Ces coûts de production devraient être calculés en incluant un salaire décent pour les personnes qui les ont produit ainsi que les coûts liés à la sécurité des aliments, à la protection de l'environnement et de la paix sociale dans le pays d'origine. Ils ne devraient pas être déterminés sur la base des cours mondiaux des produits agricoles qui, à cause des distorsions du marché, ne reflètent nullement les coûts de production réels.

Parce que les cours mondiaux ne reflètent pas encore les vrais coûts de production, le développement d'une agriculture axée sur le marché national exige que ce marché puisse être protégé par des barrières appropriées, des débordements d'un marché international caractérisé par une forte instabilité.

« Ce n'est pas le puits qui est trop profond,
c'est la corde qui est trop courte. »

(Proverbe africain)

7. DES SOLUTIONS POUR EN FINIR AVEC LA CRISE

7.1 Les systèmes collectifs de mise en marché

La crise mondiale des revenus agricoles est causée en premier lieu par le différentiel de pouvoir qui s'établit d'une part entre les producteurs, très nombreux et dont l'offre est très dispersée, et d'autre part les compagnies qui achètent leurs produits, de moins en moins nombreuses et très difficiles à contourner. La mise en marché collective permet de renverser cette tendance.

Un système collectif de mise en marché permet à un ensemble de productrices et producteurs agricoles de se donner les moyens d'accroître leur place et leur influence sur le marché. En regroupant leur offre, ils sont alors en meilleure position pour négocier les prix de leurs produits. Ceci leur permet d'arriver à des prix plus équitables et plus stables. Les opérations de transport, d'entreposage, d'étiquetage, de publicité et autres peuvent aussi être mis en commun, permettant des économies d'échelle. Tout ceci contribue à stabiliser les revenus des familles agricoles. Elles peuvent ainsi arriver à mieux planifier le développement de leur entreprise. Un tel système présente en outre l'avantage de favoriser l'équité entre producteurs, tous étant traités sur le même pied vis-à-vis des marchés.

Au Québec, des systèmes collectifs de mise en marché sont en place dans plusieurs secteurs de production et ont contribué pour beaucoup au développement de l'agriculture québécoise. Ces systèmes font l'objet d'un intérêt croissant à travers le monde, en particulier en Afrique où ils sont le plus souvent opérés par des coopératives. Le mouvement du commerce équitable transige avec de telles coopératives dans le but de mettre en marché des produits d'exportation à destination des pays du Nord. Ce qui est moins connu, c'est qu'il existe aussi en Afrique des coopératives qui font la mise en marché de produits vivriers. L'encadré ci-dessous présente l'une d'entre elles : Faso Jigi, une coopérative de productrices et de producteurs maliens qui mettent en marché du riz et des céréales sèches.

Mise en marché collective des céréales au Mali

Suite à la libéralisation du marché céréalier au Mali, les paysans, désormais responsables de vendre leurs propres céréales, se heurtaient à de nombreuses difficultés : distorsion des prix du marché, accès difficile au crédit et faible pouvoir de négociation face aux acheteurs. En 1995, une quinzaine de groupements villageois intervenant dans les zones de Ségou, Niono et Bla ont décidé de se regrouper pour mieux faire face à ces problèmes. Deux ans plus tard, ils fondaient Faso Jigi, *l'Espoir d'un peuple*.

Mise en marché collective des céréales au Mali (suite)

Une fois structurée, l'organisation a instauré un programme de paiement anticipé. Ce programme permet à chaque producteur de recevoir, en début de campagne, un prêt correspondant à 60 % de la valeur des céréales qu'il s'engage à livrer à l'organisation, les 40 % résiduels étant payés sur livraison des céréales. Pour ce faire, l'organisation garantit les prêts des producteurs auprès des institutions financières. En négociant au nom de ses membres, l'organisation leur donne accès à des taux d'intérêts plus avantageux que ceux pratiqués sur le marché. Faso Jigi, étant avant tout une coopérative de mise en marché, centralise toutes les céréales livrées par ses membres et les vend pendant les périodes favorables. Si le prix obtenu est supérieur au prix anticipé, les membres reçoivent une ristourne.

Les membres de Faso Jigi qui sont victimes de sinistres bénéficient d'un sursis qui leur permet de différer le remboursement du paiement anticipé, sans intérêts supplémentaires. Ceci est possible grâce au fonds de sécurité qui est alimenté par le prélèvement annuel d'un certain pourcentage du revenu brut de l'organisation. Ce fond permet aussi de protéger les producteurs des éventuelles chutes des prix.

Considérée comme l'une des organisations paysannes les plus importantes du Mali, Faso Jigi compte maintenant 3 500 membres regroupés en 110 coopératives, et est sur le point d'accueillir en son sein une douzaine de groupements de femmes productrices d'échalotes. Son chiffre d'affaires annuel est de 1,2 milliards de Fcfa, et son fonctionnement est autofinancé à 65 % grâce aux contributions de ses membres. Au rythme où elle progresse, on estime qu'elle sera complètement autonome dans deux ans. Un bel exemple de solidarité, qui a permis aux producteurs membres d'augmenter leur revenu net d'environ 25 % en 5 ans, et ce, sans induire de hausse de prix à la consommation.

7.2 La gestion de l'offre

Nous avons déjà expliqué que la crise des revenus agricoles est due à un déséquilibre de l'offre par rapport à la demande et à l'échec des marchés agricoles à jouer leur rôle théorique de régulateur, et ce, en raison de facteurs comme l'inélasticité de l'offre et de la demande, la concentration de la demande ainsi que la forte sensibilité aux aléas climatiques. Pour toutes ces raisons, le simple regroupement de l'offre ne suffit pas toujours à rétablir l'équilibre et à assurer le maintien de prix qui couvrent les coûts de production. La gestion de l'offre apparaît alors comme la solution à privilégier.

La gestion de l'offre a fait ses preuves depuis plus de quarante ans au Canada. C'est un outil pertinent et adéquat pour résoudre le problème structurel à la source de la crise des revenus. On pourrait définir la gestion de l'offre comme l'ensemble des dispositions réglementaires qui permettent à un regroupement de producteurs d'auto discipliner l'offre dans une production donnée, de la régir ou de la coordonner pour qu'elle corresponde à la demande. Elle permet non seulement une réduction du nombre d'intermédiaires et un pouvoir de négociation accru pour les producteurs, mais aussi une meilleure circulation de l'information sur les besoins du marché et, conséquemment, un meilleur contrôle de l'approvisionnement. L'organisation qui gère l'offre travaille donc progressivement avec l'ensemble des acteurs d'une filière donnée. La gestion de l'offre est d'ailleurs inséparable d'un fonctionnement démocratique transparent, représentatif des hommes et des femmes vivant de l'agriculture. Elle doit donc s'appuyer, à la base, sur la volonté d'une forte majorité de producteurs.

7.3 Des outils à partager et à protéger

Les mécanismes collectifs de mise en marché et, en particulier, la gestion de l'offre, suscitent de plus en plus d'intérêt à travers le monde. Ces mécanismes permettent en effet de stabiliser les revenus agricoles à un niveau plus équitable, mais aussi d'approvisionner le marché en produits de qualité, avec régularité et en quantité suffisante, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire du pays.

Il faut bien comprendre que la gestion de l'offre et les autres systèmes collectifs de mise en marché sont des outils flexibles qui peuvent prendre des formes différentes d'une production à l'autre, en fonction des besoins. Diverses formules coexistent présentement au Canada et de nouvelles formules pourront être développées pour répondre aux besoins particuliers qui existent en Afrique et ailleurs.

De tels systèmes sont malheureusement remis en question par les négociations agricoles de l'OMC, qui les rendent sujettes aux mêmes objectifs de réduction que les subventions et qui forcent la réduction des tarifs douaniers, pourtant essentiels au maintien d'une gestion des marchés intérieurs. En Afrique, le processus d'ajustement structurel a forcé le démantèlement des Entreprises commerciales d'État, tout en exigeant une ouverture des frontières supérieure à celle prévalant dans les pays du Nord. La réduction forcée des stocks de sécurité nationale, combinée à la mauvaise coordination de l'aide alimentaire et au dumping généralisé, tout cela achève de retirer aux États africains tout moyen de réguler leurs marchés nationaux et d'assurer leur pleine souveraineté alimentaire.

Au cours des années 1960 et 1970, des accords internationaux sur les matières premières ont été mis en place pour rétablir l'équilibre de l'offre par rapport à la demande de nombreux produits tropicaux dont le café, le cacao, le caoutchouc et le sucre. De nombreux accords sur les matières premières se sont effondrés dans les années 1980, mettant fin à une voie de discussion multilatérale pour la résolution du problème des surplus. Le résultat a entraîné des baisses dramatiques du prix des produits tropicaux.

Le débat s'intensifie à savoir si le démantèlement de ces accords est dû à des causes politiques plutôt qu'économiques. Les économistes Niek Koning, Muriel Calo et Roel Jongeneel considèrent que les accords sur les matières premières n'ont pas réussi parce qu'ils étaient tous régis de la même façon, plutôt que par une approche souple permettant de prendre en compte les spécificités de chaque produit. En effet, certains peuvent être stockés plus facilement que d'autres, certains sont produits dans deux ou trois pays alors que d'autres le sont dans des dizaines de pays de niveau économique fort différents.

L'accord sur le café, qui avait géré l'offre à l'aide de quotas de production, s'est effondré en 1989, après que des pays consommateurs s'en soient retirés. Depuis lors, la production a augmenté et les prix ont diminué, amputant de moitié les revenus d'exportation des pays producteurs, malgré que le secteur économique du café dans les pays riches était en pleine croissance. Un exemple qui démontre clairement qu'en matière de commerce agricole, la dérégulation, la libéralisation et l'accroissement des exportations n'entraînent pas la prospérité des agriculteurs.

Bien sûr, la mise en place et la gestion de systèmes de gestion de l'offre, tant au niveau national qu'international, n'est pas chose simple et demande un certain investissement. Néanmoins, ces systèmes sont peu coûteux en comparaison des milliards de dollars que l'Union européenne et les États-Unis déboursent chaque année pour dédommager leurs agriculteurs des ratées du marché. La régulation de l'offre permettrait d'en finir avec le cercle vicieux du dumping, de la dévaluation de produits agricoles et des coûteuses subventions. Il est plus que temps d'étudier les systèmes en place répondant à cet objectif, d'analyser les expériences passées, de développer de nouveaux modèles adaptés aux divers marchés et de mettre en place des politiques commerciales internationales qui vont favoriser leur développement. Un revenu décent aux agriculteurs du Nord et du Sud, la sécurité alimentaire de la population mondiale et la souveraineté alimentaire de chaque peuple pourront ainsi être assurés.

En résumé

- La crise des revenus agricoles est mondiale et touche plus sérieusement les pays en développement qui, eux, sont plus dépendants de l'agriculture. Dans certains pays, c'est 80 % de la portion de la population qui vit directement de l'agriculture. Le milieu rural est donc plus durement touché que le milieu urbain.
- Pour demeurer compétitifs, les producteurs agricoles augmentent la productivité globale de leur ferme ainsi que de leur travail. Ceux qui ne réussissent pas à rester dans la course se retirent tout simplement du marché.
- Les subventions à l'agriculture encouragent les paysans à produire plus, ce qui engendre un surplus de produits faisant baisser les prix.
- Pour assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population planétaire, une baisse de prix des produits agricoles ne suffirait pas à enrayer le problème. La raison est bien simple : il s'agit de politiques entre producteurs-acheteurs et non de consommateurs-acheteurs.
- La gestion de l'offre constitue une solution à privilégier pour atteindre un certain équilibre entre l'offre et la demande.

Le Projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles d'Afrique de l'Ouest est réalisé grâce à la contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'AgriCord.

2005.10.17

BIBLIOGRAPHIE :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Recueil de données sur les questions de revenu agricole*. Février 2005.
http://www.agr.gc.ca/cb/min/index_f.php?s1=agmin&s2=consult&page=fii-gra
- Cargill. <http://www.cargill.com/>
- Easter, W. *Un pouvoir de marché accru pour les producteurs canadiens*. Un rapport du Secrétaire parlementaire du Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Juillet 2005.
http://www.agr.gc.ca/cb/min/index_f.php?s1=agmin&s2=consult&page=rpt0705
- FAO. *Agriculture mondiale: horizon 2015/2030. Rapport abrégé*. 2002.
http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/004/y3557f/y3557f00.htm
- FAO. Déclaration générale du représentant de la consultation ONG/OSC relative au suivi du Sommet mondial de l'alimentation et du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après et à la promotion du droit à l'alimentation
http://www.fao.org/world/Regional/REU/Repository/ONG_CS0/NGOs_statements_french.doc
- FAO. *Intensification de la concurrence entre exportateurs agricoles*. 21 juin 2005.
http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2005/103065/print_friendly_version.html
- FAO. *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde*. 2004.
http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/007/y5650f/y5650f00.htm
- FAO. *Perspectives alimentaires*. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. No. 2, juin 2005.
http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/008/j5667f/j5667f04.htm
- Mazoyer, M. FAO. *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation*. 2001.
<http://www.fao.org/worldfoodsummit/msd/Y1743f.pdf>
- Murphy, S. *UNCTAD XI: Challenging the commodity crisis*. Institute for agriculture and Trade Policy 2004. <http://www.tradeobservatory.org/library.cfm?refid=31507>
- National Farmer's Union. *The Farm Crisis : Its Causes and Solutions*. Submission to the Ministers of Agriculture Meeting. 2005.
<http://www.nfu.ca/briefs/Ministers%20of%20Ag%20brief%20FOUR.bri.pdf>
- PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain: La coopération à la croisée des chemins*. 2005. <http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/>
- Sneessens, J.-F. *Pourquoi des politiques agricoles? Défis Sud*, no 65. 2004.
<http://www.sosfaim.be/Defis-Sud/ds65/24-25%20defis%20sud%2065.pdf>
- UPA DI. *Économie et système collectif de mise en marché des produits agricoles*. Module de formation à l'intention des instances d'organisations paysannes. Août 2005.
- Windfuhr, M. and Jonsén, J, FIAN-International. *Food sovereignty : Towards democracy in localized food systems*. ITDG Publishing. The Schumacher Center for Technology and Development. 2005.
<http://www.ukabc.org/foodsovpaper.htm>
- <http://www.adjara.net/proverbes/proverbes.htm>
- <http://kolwezikat.free.fr/proverbes.htm>